



## Communiqué de presse

Paris, le 07 janvier 2021

### **Remise du rapport du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) portant sur l'évolution de Garantie jeunes à la Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et de la Secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et de l'Engagement auprès du Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports**

La présidente du COJ, Elsa Bouneau et Antoine Dulin président de la Commission Insertion des Jeunes ont rencontré Madame Elisabeth BORNE et Madame Sarah EL HAIRY le 07 janvier 2021.

Saisi par Sarah EL HAIRY, secrétaire d'Etat pour proposer des recommandations pour faire évoluer la Garantie Jeunes et la rendre accessible à un plus grand nombre de jeunes, le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse a remis son avis « La Garantie jeunes de demain : Un droit ouvert à tous les jeunes » adopté le 17 décembre 2020.

La Garantie jeunes s'est inscrite dès son lancement en 2013 dans le cadre de la Garantie européenne pour la jeunesse qui visait spécifiquement les jeunes de 16 à 25 ans ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET). Dans la première partie de cet avis, le COJ rappelle ce contexte de mise en place de la Garantie jeunes en France ainsi que son cadre tel qu'il a été défini dans les politiques publiques.

L'avis présente dans sa seconde partie des recommandations pour que la Garantie jeunes devienne un véritable droit à l'accompagnement de tous les jeunes sans limite de durée avec une garantie de ressources pour les jeunes en situation de pauvreté du montant du RSA. Ainsi, le COJ recommande de lutter contre le non recours à la Garantie jeunes en développant des actions d'information ciblées auprès des jeunes et en assouplissant les exigences des pièces administratives.

Le COJ propose également d'adapter la Garantie jeunes aux situations et aux profils des jeunes en ciblant trois actions principales :

- Faire évoluer la notion de NEET,
- Mieux prendre en compte la situation de vulnérabilité de certains jeunes qui rencontrent des difficultés pour accéder à la Garantie jeunes,
- Comblent les angles morts.

Il s'agit, pour le COJ, de construire une Garantie jeunes comme un véritable parcours sans couture pour chaque jeune et de l'intégrer dans le service public de l'insertion. Pour réussir cet objectif, Il convient d'une part d'intégrer des dimensions autres que celle de « l'emploi d'abord » dans le parcours Garantie jeunes et d'autre part d'adapter ses modalités d'accompagnement en articulation avec l'offre de services existantes sur les territoires.

Dans la troisième partie de cet avis, le COJ préconise d'optimiser et de sécuriser le déploiement à grande échelle de la Garantie jeunes de demain. Il est indispensable de stabiliser une véritable politique publique en faveur de l'insertion des jeunes en limitant les effets de « stop and go », en sanctuarisant le duo « allocation » et « accompagnement » en harmonisant le montant des allocations sur la base du montant du RSA et en évitant les effets de compétition entre dispositifs destinés aux jeunes (Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance, Epide, Accompagnement intensif des jeunes ...). Les moyens donnés à l'accompagnement de chaque jeune doivent être sanctuarisés à 1 600 euros par jeune afin de ne pas tomber dans les écueils connus des minimas sociaux.

Le COJ formule ainsi 29 préconisations pour que la Garantie jeunes de demain devienne un droit ouvert à tous les jeunes.

***Pour tout savoir sur le Conseil d'Orientation des politiques jeunesse : [www.jeunes.gouv.fr/coj](http://www.jeunes.gouv.fr/coj)***

**Contact Presse :**

Amaria Sekouri

Adjointe au secrétaire général du COJ [amaria.sekouri@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:amaria.sekouri@jeunesse-sports.gouv.fr)